

**LA SONNERIE DE CLOCHES PAR TINTEMENT MANUEL DITE
*BANC DU SONNEUR, COPTÉE OU TREZOLAGE***

		
<p><i>M.-C. Castel carillonneuse à Utelle (06)</i> © 2019 Guy Félix</p>	<p><i>Romain Otto Bruc, sonneur à Lantosque</i> © Franz Chavaroche</p>	<p><i>Coptée au milieu des cloches</i> © Thibaut Chizat</p>

Description sommaire

La sonnerie manuelle des cloches d'église par tirage du battant est une technique de sonnerie qui était pratiquée déjà au Moyen Age et encore pratiquée dans plusieurs régions françaises et pays européens. Cette pratique se démarque de la sonnerie à la corde au bas du clocher qui met en mouvement la cloche, ou de celle de la volée tournante ou encore de celle du carillon à clavier. Le sonneur s'installe en haut du clocher à proximité immédiate des 3 ou 4 cloches, relie chaque battant mobile par une corde et tire celle-ci à la main ou au pied de façon à frapper l'une ou l'autre cloche en fonction du rythme ou de la mélodie souhaitée. La sonnerie, propre à chaque sonneur, est pratiquée en diverses circonstances (notamment obsèques, fêtes) ; le sonneur peut être adossé à un élément du beffroi ou être assis sur un banc ou une chaise. On inclut une variante consistant à tirer le battant de deux cloches tout en faisant balancer une troisième (trézolage) voire dans quelques lieux, l'usage d'une pierre ou d'un maillet pour frapper chacune des cloches.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

La sonnerie de cloches par tintement manuel dite « banc du sonneur », coptée ou trézolage.

En langue régionale

Trinhou (Haut-Pays niçois) ; *tritllo* (Cerdagne).

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Pratiques sociales, rituels ou événements festifs.

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Le sonneur de cloches est généralement seul dans son village à exercer l'activité et à pratiquer cette technique parmi d'autres techniques de sonnerie de cloches ; il arrive cependant qu'il y ait deux ou trois personnes qui maîtrisent cette technique et qui assurent le remplacement du sonneur titulaire à certains moments de l'année. Ce peut être un non-résident habituel qui pratique uniquement lors de son séjour estival ou un jeune qui se forme auprès d'un « ancien ». Dans les vallées au nord de Nice ou en Corse, des contacts existent entre les sonneurs en vue d'échanger sur leur pratique. Une amicale de sonneurs existe dans le haut-pays niçois sous l'intitulé « La Vésubie en volée ».

En Corse, une rencontre de sonneurs de cloches est organisée chaque été depuis 1985 à Pioggiola (le Scontru di i campanari) dans le clocher de l'église du village (équipé de trois cloches) avec une douzaine d'équipes de sonneurs qui rivalisent à l'intérieur du clocher afin de faire entendre les spécificités de leurs villages respectifs, voire leur virtuosité.

Un collectif national a été mis en place en janvier 2023.

Actuellement quatre « foyers » sont particulièrement actifs : la Corse, les Alpes-Maritimes (Vésubie), l'Occitanie, la Lorraine. On peut avancer le chiffre d'une cinquantaine de sonneurs/Carillonneurs réguliers ou occasionnels répartis dans ces quatre régions auquel on peut ajouter une vingtaine de sonneurs plus occasionnels et dispersés dans les autres régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, ...).

Le nombre réduit de sonneurs actifs dans certaines régions induit parfois une demande de prestation de la part de villages voisins désormais dépourvus de sonneurs ou la venue d'urbains venant sonner dans leur village d'enfance durant les vacances (ces deux situations se rencontrent en Lorraine, par exemple).

Ces sonneurs sont majoritairement des hommes mais les femmes ne sont pas rares et sont parfois les plus dynamiques ou passionnées. Il est intéressant de noter que la palette d'âge de ces sonneurs est large quel que soit le « foyer » évoqué ci-dessus : de jeunes adultes jusqu'à des octogénaires ! Par contre, lorsque le sonneur devient isolé, il est plutôt âgé et la transmission de la passion se fait plus difficilement.

Ces sonneurs sont essentiellement des bénévoles bien que certains peuvent percevoir une indemnité de la commune dès lors qu'ils sont sollicités fréquemment par celle-ci pour les sonneries courantes et circonstancielles.

La vitalité de la pratique est liée à la passion du sonneur mais aussi au soutien qu'il a de la part de la paroisse (pour les sonneries culturelles) et de la commune (pour les sonneries festives ou

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

circonstanciennes). Cela suppose aussi le maintien en bon état de l'ensemble campanaire (par le propriétaire du clocher, souvent la commune et l'entreprise campaniste chargée de l'entretien de l'installation technique) et de sa cohérence musicale en cas de refonte d'une des cloches (compétence du fondeur). Signalons enfin l'interaction nécessaire entre le sonneur et l'organisateur de l'événement festif afin de planifier le concert au sein du programme des animations.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Auvergne-Rhône-Alpes : Savoie, Haute-Savoie

Corse : Corse-du-sud, Haute-Corse

Grand-Est : Aube, Meurthe-et-Moselle, Vosges

Nouvelle-Aquitaine : Landes

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes-Maritimes (Vallées de la Vésubie, de la Roya et du Paillon)

Occitanie : Ariège, Aude, Haute-Garonne, Tarn, Pyrénées-Orientales

Des traces matérielles de pratique subsistent dans quelques autres départements.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Allemagne : Rhénanie ; Slovaquie ; Belgique : Wallonie ; Suisse : Valais ; Espagne : Catalogne ; et pays à forte présence de la religion orthodoxe.

I.5. Description détaillée de la pratique

En France, les cloches ont trouvé leur essor à la fin du premier millénaire pour alerter la population ou marquer l'heure civile sur une cloche fixe installée dans un beffroi et pour annoncer de façon différenciée des offices religieux par le tirage du battant de cloches fixes puis, plus tard, par la mise en volée d'une ou plusieurs cloches au sein d'un clocher. La mise en balancement par tirage de la corde en bas du clocher, pratique usuelle du sonneur, est remplacée dans certaines circonstances (majoritairement les fêtes) par la pratique du tintement au sein même de la chambre des cloches.

Cette technique de sonnerie, décrite déjà dans la littérature du XVI^e siècle, consiste à tirer le battant saisi directement par la main de l'homme ou par la médiation d'une courte corde ou chaînette entre le battant et la main de l'homme, remonte au Moyen Âge et a toujours cohabité voire conjuguée avec une autre technique de sonnerie qu'est la mise en mouvement de la cloche elle-même (par balancement ou par rotation : la volée). Elle était fréquente dans la plupart des régions européennes jusqu'au développement récent (début du XX^e siècle) de la motorisation des tintements et des balancements ainsi que des automates de déclenchement des sonneries. Les pratiques observées actuellement sont donc des « vestiges » d'une pratique autrefois largement répandue.

Cette technique de sonnerie dite à battant tiré, appelée parfois « *tintement* », « *coptée* » ou « *banc du sonneur* » ou encore « *trézolage* » ou « *retoquage* » selon les régions, consiste donc à tirer le battant manuellement à l'aide d'une corde ou d'une chaînette attachée, par un bout, au battant (via un crochet inséré dans le trou ou l'œil réalisé dans la chasse du battant ou un nœud fait autour de la chasse) et, à l'autre bout, tenue en main par une poignée fait avec la corde ou attachée à un élément du beffroi ou encore enroulée autour du pied ou fixée à une planchette articulée sur le sol et poulie de renvoi. Selon la configuration des cloches au sein du clocher, le sonneur peut aussi actionner directement les deux battants à l'aide de ses mains tout en actionnant le troisième avec son pied relié, via une corde, au battant.

Cette pratique instrumentale de musique populaire consiste donc en une exécution rythmique ou mélodico-rythmique de coups sur la paroi de la cloche. Elle se pratique sur des ensembles campanaires de trois ou quatre cloches, contenu courant de la plupart des clochers des églises

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

paroissiales en France. De ce fait le sonneur se tient à proximité des cloches, souvent assis sur une chaise ou un banc (d'où l'expression « banc du sonneur » utilisée dans le sud de la France), une corde dans chaque main, voire une ou deux cordes actionnées au pied. Dans le cas des clochers-murs et d'absence d'abri au niveau des cloches, le tirage des battants peut se faire d'en bas par l'intermédiaire de renvois ou par une corde verticale actionnant le lien horizontal (dispositif appelé aussi *Broek system* par les campanologues) ou à proximité des cloches sur une plateforme éventuellement abritée (abri du sonneur).

Par rapport à d'autres techniques de sonneries manuelles ou automatisées qui peuvent être quotidiennes (angélus) ou hebdomadaires (office), la sonnerie à battant tiré reste une sonnerie de circonstance, parfois associée à des obsèques, plus souvent associée à des moments festifs (grande fêtes religieuses ou patronales, mariages...) variant selon les lieux ou la disponibilité du sonneur. Dans ce moment festif, l'art du sonneur est à son comble. C'est dans ces sonneries qu'il montre le plus de virtuosité et d'expression. L'exécution de formules mélodico-rythmiques invariables demande des notions de cadence et une gestuelle précise.

Des variantes de modalités techniques peuvent être observées selon les sonneurs : par exemple, insertion de séquences combinant le tintement de deux cloches avec la mise en volée simultanée de la troisième cloche (trézolage). Cette modalité est fréquente en Corse et implique la présence de deux sonneurs. De même, l'ajout de battants supplémentaires à la cloche peut permettre de créer des effets rythmiques compensant l'inertie du mouvement du battant (cas fréquent dans l'Aude).

Mais la différenciation d'un sonneur à l'autre (donc d'un site à un autre) tient essentiellement dans le répertoire musical et son étendue. Celui-ci est laissé à la libre appréciation du sonneur, qui peut reproduire des rythmes ou des mélodies simples (puisque limitées à 3 ou 4 notes) transmis par un prédécesseur, jouer des adaptations d'airs populaires anciens ou modernes, ou improviser selon son humeur ou les circonstances. Si l'étendue du répertoire proposé est parfois limité pour certains sonneurs (une douzaine d'airs ou de séquences rythmées différentes, toujours les mêmes d'une intervention à l'autre ou dans les divers clochers dans lesquels il opère), il peut être relativement étendu pour d'autres sonneurs (87 mélodies différentes figurent sur les carnets des anciens sonneurs de Vézelize en Meurthe-et-Moselle). L'analyse du répertoire figurant dans ces rares « carnets du sonneur » ou entendu lors d'enquêtes ou dans les reportages montre souvent une grande diversité d'airs ; au gré des circonstances le sonneur sélectionne, généralement de sa propre initiative et en fonction de l'étendue du répertoire qu'il maîtrise, les airs qui lui semblent les plus appropriés à la circonstance (chanson pour enfants lors d'un baptême, cantique adapté à la cérémonie funèbre, chant de Noël aux alentours du 25 décembre, etc.) ou, dans les circonstances festives, une variété d'airs populaires susceptibles de plaire à la diversité des auditeurs présents sur le parvis de l'église.

La séquence du carillonnage, qui peut durer quelques quarts d'heure, s'inscrit principalement dans le programme de la « fête du village » en sus de la fin de l'office religieux des grandes fêtes chrétiennes et de la sortie de l'église des mariés.

À noter que certains airs ou séquences rythmées peuvent être programmés sur l'automate de sonnerie par le sonneur pour être joués (lors des obsèques, par exemple) en cas de non disponibilité du sonneur attiré.

Majoritairement, les sonneurs exercent leur mission par fierté pour leur village et amour des traditions. Il n'y a pas de contrat écrit pour venir sonner régulièrement (cela va de soi, c'est la tradition) mais plutôt un contrat moral envers l'ensemble campanaire. Les demandes ponctuelles et explicites sont formulées par les organisateurs des festivités mais aussi par la famille (cas des funérailles).

Un sonneur est « lié » à son clocher, à la solmisation des cloches en place, à leur configuration physique au sein du clocher et à son propre répertoire. S'il veut sonner dans un clocher disposant d'un sonneur « titulaire », il devra lui demander la permission auparavant et s'assurer préalablement de la configuration et de la solmisation des cloches.

Sollicité par des villages voisins dépourvus de sonneur par un organisateur de la fête (mairie, foyer rural, comité des fêtes...), le sonneur fait souvent partager sa passion gracieusement et ne réclame

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

que l'assurance ainsi que la confirmation de l'accord du maire propriétaire et du curé affectataire.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Pratique exclusivement instrumentale.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

La technique de sonnerie à battant tiré se pratique dans ou à proximité de la chambre des cloches (Tours ou clochers d'église de tout type ou presque, dès lors qu'il y a 3 ou 4 cloches et qu'il y a place pour le sonneur).

Dans les régions où les clochers-murs dominant, une corde pendante jusqu'au pied du clocher peut permettre de tirer sur le lien qui relie le battant à un élément fixe, mais il est courant d'y observer encore un « abri du sonneur » apposé au mur, au niveau des baies. Cet abri peut être constitué d'une plateforme débordant du mur à 1 mètre en dessous des cloches, de trois parois faites de planches et d'un toit à un pan couvert de tuiles ou d'ardoises, l'installation étant accessible par une échelle, un escalier en pierres ou en bois épousant plus ou moins la pente de la charpente de la nef. En réalité, l'architecture est propre à chaque site. De tels abris ont été recensés dans plusieurs départements du Sud-Ouest (par exemple, dans le département des Landes à Losse, Meilhan, Carcarès-Sainte-Croix...)



Fig. 1. Abri du sonneur à Losse (Landes)

© J-B Faivre

Outre la protection au titre des monuments historiques de nombreuses églises ou beffrois civils, il convient de noter que 7 436 cloches ou instruments campanaires (parfois avec leurs accessoires de sonnerie) sont protégées également au titre des monuments historiques.

Objets, outils, matériaux supports

Dans la plupart des cas, au sein de la chambre des cloches, l'installation comporte

- un jeu de liens (cordelettes ou chaînettes avec d'éventuels renvois) temporairement attachés aux battants (via un trou percé dans la chasse du battant ou par entourage de la chasse) et parfois terminé par une poignée, permettant ainsi au sonneur de tirer le battant vers le bord de la cloche. Hors séquence de sonnerie, le jeu de liens est stocké dans un coin du clocher.

- Une chaise ou un banc amovible ou fixé sur la poutraison du beffroi ; ce siège est positionné de façon à ce que les bras du sonneur soient au niveau ou dessous le niveau de la chasse des battants pour ne pas être gêné par la base de la cloche au repos et, si possible, à une certaine hauteur au-dessus

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

du sol pour permettre le mouvement des pieds qui activent les cordes (la disposition est donc variable selon la disposition des cloches au sein du beffroi ou dans les baies du clocher).

- Parfois une ou deux planchettes articulées au sol (exceptionnellement quatre comme à l'église Saint-Sernin de Toulouse) et reliées aux battants par une corde pour servir de pédalier.

Le montage des cordes peut comporter des renvois (poulie ou rouleau).

Il existe parfois à l'intérieur de la cloche plusieurs battants à chasse percée pour faire des effets sonores (trille).



Fig. 2. Cloche avec ses trois battants et les chaînes de tirages, à Belcaire (Aude)

© Claude Seyte

Dans quelques cas (Sud-Ouest), ces équipements peuvent être remplacés par des galets en pierre ou par des maillets tenus en main et permettant au sonneur de frapper directement sur les cloches (cela suppose que les trois ou quatre cloches soient au même niveau).

Certains sonneurs du XIX^e ou du XX^e siècle ont annoté des carnets avec le numéro des cloches pour mémoriser les airs. Ces documents, quand ils parviennent jusqu'à nous, sont précieux pour attester de la pratique, connaître le répertoire joué à une époque donnée et alimenter une « partothèque » pour les sonneurs actuels qui cherchent à étendre leur répertoire.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

La transmission de la fonction se faisait autrefois par tutorat familial (transmission de père en fils ou d'oncle à neveu par exemple), voire par « adoption » d'un jeune passionné au sein du village. Actuellement, la succession s'avère problématique dans de nombreux sites, mais, quand cela se produit, le « recrutement » relève essentiellement de la candidature spontanée. Les sonneries de cloches, surtout lorsque la dimension musicale de la sonnerie est mise en avant, laissent rarement indifférent le public et il arrive que de jeunes auditeurs curieux, voire fascinés, et venus d'un village voisin à l'occasion d'une fête, cherchent à rencontrer le sonneur, à se faire inviter par lui à monter dans le clocher pour observer l'installation et la technique de jeu et soient tentés par l'exercice de la pratique ; les concerts sur le clocher ambulant jouent aussi un rôle « promotionnel » de la pratique. Suite à ce contact, une initiation peut être proposée mais, malheureusement, rarement transformée en demande formelle d'apprentissage ou en pratique régulière à l'issue de cette période (ce domaine n'échappe pas à la problématique générale des jeunes adolescents qui ont une passion mais l'abandonnent lors du passage à la vie d'adulte ou de l'entrée dans la vie professionnelle). Néanmoins, on connaît plusieurs cas récents de « prise de poste » par des jeunes (en Vésubie et en

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Savoie notamment) par cooptation.

L'apprentissage « technique » consiste à savoir neutraliser l'automate éventuel qui gère les sonneries électrifiées, à accrocher les cordelettes ou chaînettes aux battants, à ajuster la longueur de celles-ci ainsi que le positionnement du siège en fonction des caractéristiques du corps, à « sentir » l'inertie des battants et leur réactivité, à maîtriser la dissociation des mouvements de chaque bras et chaque pied en fonction des cloches que l'on veut activer ; cela peut prendre quelques jours selon l'agilité de l'élève ; vient ensuite l'acquisition du répertoire sur la base de quelques séquences rythmiques ou mélodique types ; cela peut nécessiter plusieurs séances ; enfin reste l'apprentissage d'un répertoire plus vaste, selon les ambitions de l'apprenti. La durée (de quelques semaines à quelques mois) est souvent fonction de la disponibilité du maître et de l'élève et de la persévérance de ce dernier pour progresser.

Depuis 1995 dans les vallées de la Vésubie et de la Roya, un clocher mobile ou beffroi ambulante de 4 cloches à fins pédagogiques et d'animation) permet de transmettre la technique à des futurs sonneurs de différentes communes sans nuire au voisinage durant l'apprentissage.

La commune de Saorge, au sein de la vallée, dispose de son propre instrument d'initiation ou d'entraînement.



Fig. 3. Sonnerie itinérante du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

© Conservatoire départemental de musique des A.-M.

Les sonneurs n'étant généralement pas des musiciens académiques connaissent rarement le solfège. L'acquisition des airs se fait donc « à l'oreille » par l'élève, complété parfois par l'inscription sur une fiche, ou un carnet, du numéro d'ordre des cloches à frapper.

Les enquêtes menées par les ethnomusicologues conduisent à transcrire, sous forme de partition musicale classique, le répertoire entendu (cas de la Vésubie).

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Le sonneur du village est généralement le seul impliqué dans la transmission à son successeur.

Dans les vallées de la Vésubie et de la Roya, la sonnerie itinérante créée en 1995 est propriété du conseil départemental et a été confiée au Conservatoire départemental de musique. Mme Marie Chantal Castel, carillonneuse à Utelle, assure occasionnellement des formations à la demande. Pour toucher des sonneurs potentiels d'autres régions, la Société Française de Campanologie peut organiser, sur demande, un stage d'initiation (2 à 3 jours) selon un programme-type qu'elle a conçu suite à l'enquête sur les pratiques menées en 2019.

En janvier 2023 un collectif d'associations et de sonneurs ou sympathisants a été mis en place à l'initiative de la SFC pour la sauvegarde et la promotion de la pratique musicale du carillonnage

manuel à battant tiré en France.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne, l'usage de la cloche s'est étendu avec le développement des espaces urbanisés autour des châteaux, des lieux d'échanges commerciaux ou administratifs et des édifices chrétiens.

Les usages civils concernaient principalement le marquage du temps ou l'alerte (incendie, invasion...), autant de sonneries tintées de la cloche que le sonneur ou le guetteur provoquait en frappant selon un rythme convenu, à l'aide d'une pierre ou d'une masse de fer muni d'un manche (marteau, maillet), la cloche suspendue à une poutre horizontale en haut d'une tour. C'est le mode de sonnerie utilisé également pour les premiers carillons (se reporter aux enluminures représentant David frappant sur quatre cloches ou plus suspendues à un portant). Difficile de donner une date pour l'apparition de la sonnerie par tirage du battant, dispositif un peu plus compliqué à fabriquer puisqu'il nécessite au cours de la fabrication de la cloche en airain l'installation d'un anneau sous le cerveau pour suspendre le battant mobile.

Lorsque les premières « maisons d'église » apparurent, la cloche ou les cloches étai(en)t suspendue(s) à une branche d'un arbre, puis dans un clocher bas séparé de l'édifice. C'est ce dernier cas qui perdure encore aujourd'hui dans la quasi-totalité des édifices construits par l'Église orthodoxe dans le monde. Les cloches y sont exclusivement tintées par tirage de leur battant contre le bord interne de celles-ci, en parallèle avec l'usage de simandres en bois ou en fer.

La partition la plus ancienne connue est celle des sept sonneries toulousaines racontant le martyre de saint Saturnin en 250, premier évêque de Toulouse ayant refusé d'adorer les dieux romains par le sacrifice d'un taureau. Il est finalement attaché à la bête que l'on fouette et qui va le traîner jusqu'en dehors de la ville. Ces partitions musicales sont un véritable tableau de ces instants : quatre cloches au pied figurent les pattes du taureau, les deux petites à la main reprennent les cris de la foule haranguant la bête. Chacune des sept sonneries en coptée porte un nom.

Il est difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de donner une date pour les premières installations techniques de mise en balancement de la cloche chez les chrétiens romains, mais cette façon de sonner, figure dans l'iconographie du Moyen Âge. Dans son traité sur « La pyrotechnie » rédigé en 1540, Biringuccio évoque les différents types d'installations campanaires, dont la technique du battant tiré. Depuis la fin du haut Moyen Âge, les divers modes de sonnerie cohabitent donc et sont mis en œuvre en fonction des circonstances.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

La technique de la sonnerie manuelle par tirage du battant, qui se juxtapose avec la sonnerie en volée, a été depuis longtemps un mode d'information (annonce d'un décès par exemple) et une coutume religieuse pratiquée pendant les week-ends de Pâques à la Pentecôte, ainsi qu'à l'occasion d'autres grandes fêtes religieuses.

Le répertoire était autrefois essentiellement à caractère religieux. Parmi les différents airs joués au cours du « concert » (dans les circonstances festives), il y avait aussi souvent un air identitaire du village. Mais dès le XIX^e siècle, l'examen des « carnets d'annotation des sonneurs » montre l'usage de mélodies profanes et d'airs populaires. Les sonneurs actuels introduisent aussi des adaptations de mélodies contemporaines ou issues des variétés. Limitée à 3 ou 4 notes, l'étendue du répertoire reste cependant limitée et quelques airs comme « j'ai du bon tabac » peuvent être entendus sur

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

plusieurs sites.

Une variante ancienne de ce tintement manuel à proximité des 3 ou 4 cloches cultuelles consistait à frapper directement la robe de la cloche à l'aide d'une pierre ou d'un maillet. Une telle pratique est attestée en 1683 à Guillestre (Hautes-Alpes) jusqu'à récemment (années 1980) dans le Quercy. L'électrification au début du XX^e siècle (favorisée par le manque de sonneurs après la Première Guerre mondiale) a un peu perturbé les pratiques traditionnelles et réduit la diversité des techniques et langages de sonnerie.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Plusieurs jeunes musiciens campanophiles (plus d'une cinquantaine en France) sont attirés par les sonneries de cloche en général si l'on en juge par le nombre important d'enregistrements vidéos sur les plateformes de type Youtube ou Dailymotion ou dans des blogs dédiés. Parmi ceux-ci, quelques-uns s'impliquent dans la pratique de cette technique de sonnerie. Les « concerts » au cours des fêtes de village sont appréciés et, quand il n'y a plus de sonneur actif sur place, il est fait appel à un sonneur d'un village voisin.

Menaces et risques

L'électrification des clochers n'empêche pas la pratique de cette technique de sonnerie (il suffit de neutraliser temporairement l'automate) mais a supprimé la mobilisation quotidienne ou hebdomadaire d'un sonneur ; la diminution de la pratique religieuse et, en conséquence, des sonneries, notamment dans les villages ruraux ainsi que la désertification relative des campagnes ne facilitent pas la transmission du savoir sonner au sein du village. De fait, les nouveaux praticiens sont plutôt des urbains qui viennent occasionnellement dans le village.

L'enquête menée en 2019 sur l'évolution de la pratique au cours des 50 dernières années montre que les sonneurs traditionnels ont disparu dans de nombreuses régions françaises, ne laissant derrière eux que des reportages de presse et des traces techniques dans les clochers.

La sensibilité accrue des riverains des clochers à la recherche du « calme » et, en conséquence, à la suppression de sonneries trop fréquentes ou trop matinales conduit à restreindre toute sonnerie hormis quelques occasions festives (mariages, fêtes patronales...) ayant le soutien de l'ensemble de la population.

L'instrument (l'ensemble campanaire dans un clocher d'église) a fonctionnellement un usage religieux et symbolique dont les horaires et le langage associé ont une signification pour la population. L'affectataire ou les paroissiens peuvent être réticents à un usage détourné de l'instrument en dehors des périodes de grandes fêtes religieuses.

Enfin, et hormis dans les foyers les plus conséquents, les sonneurs qui perpétuent cette pratique sont souvent isolés, ignorant l'existence de confrères dans leur département ou dans des départements voisins. Certains finissent par se décourager s'ils ne sont pas soutenus localement par la municipalité, le clergé ou une association de sauvegarde.

Un autre risque plus sournois est la domination culturelle de la musique académique : peu d'enseignants en milieu scolaire ou de conservatoires de musique proposent une offre de formation en matière d'instruments populaires ou de musiques traditionnelles. L'obligation d'apprentissage du solfège et la mise en avant de la musique symphonique incite les apprentis musiciens à rechercher un instrument allant bien au-delà des trois ou quatre notes que peut offrir un ensemble campanaire de clocher d'église. Aussi assiste-t-on à une influence progressive des « carillonneurs » à clavier de type flamand, bien au-delà de son aire d'origine, faisant pression pour que le nombre de cloches soit accru et permette de jouer des airs mélodiques sans adaptation et plus diversifiés. Une étude récente

menée par la SFC le démontre.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Dans les hautes vallées du pays niçois, la sauvegarde se fait par le maintien en état des installations, par la pratique régulière de cette coutume dans la plupart des villages, notamment à chaque événement festif (plusieurs fois dans l'année), les rencontres entre les sonneurs des différents villages, l'initiation des jeunes sur un clocher mobile créé et financé par le Département des Alpes-Maritimes ;

Le repérage des traces techniques de la pratique (chasse de battant percée, corde ou chaînette équipée de poignée, planche articulée au sol, etc.) fait partie des consignes données aux chargées d'inventaires campanaires, que ces derniers soient des bénévoles associatifs ou qu'ils soient salariés ou contractuels des services de conservation ; des conseils sont donnés aux maires, propriétaires des églises antérieures à la loi de 1905, pour préserver ces traces, les prendre en compte lors des demandes de protection MH d'un ensemble campanaire, pour faciliter les recherches sur l'existence de « carnets du sonneur » ou d'archives concernant localement cette pratique.

La valorisation se fait par des reportages dans la presse écrite et audio-visuelle, par des colloques ou rencontres avec des campanologues ou ethnomusicologues venus d'autres régions.

Actions de valorisation à signaler

Sous l'intitulé « Vésubie en volée » la Délégation départementale à la Musique et à la Danse des Alpes-Maritimes (ADEM 06) a organisé plusieurs grandes manifestations en 1992 et les années suivantes au moment de Pâques. Une association éponyme a été créée à Utelle en octobre 2011 en vue « d'animer, démontrer et valoriser l'art campanaire à des fins pédagogiques à travers le carillon ambulante ; montrer qu'il existe encore des sonneurs de cloches qui "montent" au clocher ». Ces actions ont abouti également à la publication d'un ouvrage *Cloches et Sonnaillies. Mythologie, ethnologie et art campanaire* (Edisud, 1996).

Outre l'action renouvelée « Vésubie en Volée » menée par l'ADEM 06 puis par l'association éponyme à compter de 2011, la Société Française de Campanologie (SFC) a publié en janvier 2020 les résultats d'une enquête documentaire menée sur l'ensemble du territoire français identifiant les lieux de pratique et mettant en avant les modalités d'une renaissance de la pratique dans les lieux actuellement dépourvus de sonneurs.

Modes de reconnaissance publique

La SFC a également créé en 2017 le Trophée « Ville sonnante de l'année » récompensant les communes ayant fait un effort particulier en faveur du patrimoine campanaire matériel et immatériel. C'est ainsi que la petite commune rurale de Charmois-l'Orgueilleux (Vosges) a reçu en 2019 ce trophée pour avoir soutenu cette pratique sur son territoire et engagé des démarches pour qu'un jeune sonneur carillonneur puisse succéder au sonneur carillonneur en place.

En Vésubie, la pratique est soutenue depuis 1992 par le Conseil départemental, qui met à disposition un clocher mobile, subventionne le cas échéant les actions de formation, ou de rencontres portant sur cette pratique.

En Lorraine, le Conseil régional Grand Est soutient les opérations d'inventaire de cette pratique aussi bien pour les traces matérielles que pour le repérage des éléments immatériels (répertoires, enregistrements). C'est l'un des points couverts dans la convention pluriannuelle passée avec la SFC en 2021.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Un projet d'école de carillonnage est porté actuellement par le maire de Charmois-l'Orgueilleux (Vosges), ce qui accompagnerait la renaissance en cours de cette pratique en Lorraine.

La SFC fait état dans son bulletin d'information des lieux de pratiques même occasionnelles et prévoit d'organiser des rencontres entre sonneurs de différentes régions pour créer une émulation et un soutien réciproque, inciter à participer à des événements festifs. Une action de formation de jeunes campanophiles est envisagée courant 2024 pour perpétuer la pratique dans les différentes régions.

La sauvegarde de la pratique pourrait aussi consister à mieux valoriser cette expression musicale : soutien promotionnel aux concerts insérés dans les fêtes de village, rencontres de sonneurs à l'instar de ce qui se fait en Corse, voire mise en place de festivals dédiés à la percussion incluant les sonneries festives de cloches, remise d'un trophée aux sonneurs les plus performants ou les plus respectueux du répertoire traditionnel...

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Hormis les textes ou les discours descriptifs de la pratique, il existe peu de récits se rapportant spécifiquement à cette pratique de sonnerie ; Les auteurs littéraires et les poètes évoquent plutôt le rôle des cloches en général, leur importance dans le paysage sonore et comme marqueur du temps qui s'écoule, les sonneries ayant marqué un moment de la vie, des émotions ressenties, leur symbolique religieuse, la vie du sonneur (tel Quasimodo par Victor Hugo).

Inventaires réalisés liés à la pratique

« La sonnerie manuelle des cloches » inscrit en 2022 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Espagne.

« Le carillon valaisan » est inscrit sur la liste des traditions vivantes de l'Office fédéral de la culture suisse depuis août 2023.

Enquête documentaire réalisée en 2019 par la Société Française de Campanologie dans différentes régions de France (résultats publiés en 2020).

Conseil régional Grand Est / Service Inventaire et patrimoine. Base Gertrude : Dossier thématique en cours : La pratique du « trézolage », juin 2021, 8 pages (actualisé fin 2022).

Bibliographie sommaire

APICELLA Anne, 1991, *Les cloches de la Vésubie*, Classe d'acoustique musicale du Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

BURSCH, Achim, 2008, « Essai sur la coptée campanaire en Europe occidentale », *Le Bulletin Campanaire ACW* n° 58.

DAUNAY J., 1978, « Le carillonneur de Champagny-lez-mondeville (Aube) » *Folklore de Champagne* n° 61.

FAIVRE, Jean-Bernard, 2012, « Le "carillon" dans la société rurale landaise du XIX^e siècle », *Patrimoine campanaire* n°71, pp. 11-12.

MASSONI Antoine, 2006, *Les musiques de Corse, chants, traditions et danse*, Ajaccio, éd. Alain Piazzola, 144 p.

OLLE-GUIRAUD Bertrand, 2023, « Musique et patrimoine à Toulouse », Supplément à *Patrimoine campanaire* n° 103, pp. 46-54.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Société Française de Campanologie, 2020, *La culture des sonneries carillonnées à battant tiré. Un patrimoine matériel et immatériel à protéger*, Supplément à *Patrimoine Campanaire* n°93, 50 p.

TASSY Hubert (textes réunis par), 1996, *Cloches et sonnailles. Mythologie, ethnologie et art campanaire*, Edisud/ADEM 06 (collection Résonnances), 175 p.

VIDAL Xavier, 1989, *Cloches, sonneurs et sonneries. Rapport d'étude pour la Mission du patrimoine ethnologique du ministère de la Culture*, Paris, ministère de la Culture, 109 p.

Filmographie sommaire

Corse

Sonneur de cloches Aout 2014 Ventiseri Corse, réalisé par Antoine Biancamaria, 2014, 1 :39, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iCMweZ2s6wU> (Consulté le 20/01/2023)

Grand-Est

83 ans et sonneur de carillon ! (Aube), Robert Dumont, canal32, 2010, 2 :41, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=GL8EzwxnAd4> (Consulté le 20/01/2023)

Cloches de Champignol-Lez-Mondeville (10), carillonnées par Mr Robert Dumont (86 ans), Pierrot708, 2012, 1 :49, (3 cloches), URL : <https://www.youtube.com/watch?v=I42hmoTFgWc> (Consulté le 20/01/2023)

Carillonnage par Jean-Dominique Tachet à l'église de Charmois-l'Orgueilleux (Vosges), réalisé par Vincent Bretez, SFC, 2016, 3 :08, (3 cloches), URL : <https://www.youtube.com/watch?v=vLdke4HSgU4> (Consulté le 20/01/2023)

Trézolé (volée + tintement) et Plenum à l'église de Charmois l'Orgueilleux, réalisé par Vincent Bretez, SFC, 2016, 5 :58 (3 cloches), URL : https://www.youtube.com/watch?v=M_yxZ25fzmw (Consulté le 20/01/2023)

Carillon de cloches à Rollainville (88), réalisé par RobSK St, 2017, 4 :09, URL <https://www.youtube.com/watch?v=TJY3wYwXcBM> (Consulté le 20/01/2023)

Rollainville: Carillon Pâques 2018, réalisé par RobSK St, 2018, 9 :16 (enregistré à l'extérieur du clocher), URL : <https://www.youtube.com/watch?v=1m-F2LOtzIs> (Consulté le 20/01/2023)

Nouvelle-Aquitaine

Les carillonneurs de pierre, 1984, FR3 Charente-Poitou.

Occitanie

Cloches de Carla-Bayle - Banc du sonneur (09), réalisé par Jean-Pierre Carme, Carillons en Pays d'Oc, 2011, 3 :46 (4 cloches, M. Amardeilh, sonneur, enregistrement au pied du clocher), URL <https://www.youtube.com/watch?v=g4yvIYbG1Mg> (Consulté le 20/01/2023)

PACA

Le sonneur de cloches de Saorge (1989), FR3 émission Va Savoie

Le Figaret 2014. Zephirin Castellon Marie Chantal Castel. Filmé par Michel Bianco, CDB Production, Mi Corou, 2014, 19 :28, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=hOBZ39Z7YEE&feature=youtu.be> (Consulté le 20/01/2023)

Saorge clocher Bernard Duval 2012, CDB Production, Mi Corou, 2012, 4 :29, URL : https://www.youtube.com/watch?v=-_kIuOvm5pQ (Consulté le 20/01/2023).

Sitographie sommaire

Portail des savoirs des Alpes maritimes. URL : <http://www.savoirs->

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

alpesmaritimes.fr/Domains/Arts-du-son/Art-campanaire

Cloches classées ou inscrites au titre des monuments historiques sur POP. URL : <https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20mobilier%20%28Palisy%29%22%5D&producteur=%5B%22Monuments%20Historiques%22%5D&mainSearch=%22cloche%22>

Campanologie. Le portail de l'ingénierie du clocher. Cloches, carillons, horloge d'édifice. URL : <http://campanologie.free.fr/>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom

Marie Chantal CASTEL

Fonctions

Carillonneuse à Utelle (Alpes-Maritimes) ; présidente de l'Amicale des sonneurs de la Vésubie

Coordonnées

13 avenue Antonia Augusta 06000 NICE

Tél : 06 82 96 91 48 – Mél : mariechantalcastel@gmail.com

Nom

Jean-Dominique TACHET

Fonctions

Carillonneur à Charmois-l'Orgueilleux (Vosges)

Coordonnées

15 rue de la Basse Chalumelle 88270 Charmois-l'Orgueilleux

Tél. : 06 18 46 27 40 – Mél : micdom@neuf.fr

Nom

Bertrand OLLÉ-GUIRAUD

Fonctions

Conseil campanaire, carillonneur et maître-sonneur à Toulouse (Haute-Garonne)

Coordonnées

BAL 27, 1 rue Renée Aspe 31000 Toulouse

Tél. : 06 12 91 26 87 - Mél : b.olle@cloche.pro

Nom

Stéphane ROBIN

Fonctions

Carillonneur occasionnel à Rollainville (Vosges)

Coordonnées

2 square Matisse 54600 Villers-lès-Nancy

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Tél. : 06 9554 69 63 – Mél : stefsk.robin95@sfr.fr

V.2. Soutiens et consentements reçus

Cédrik BLANCH-VICENTE, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Pyrénées-Orientales

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Nom

Eric SUTTER

Fonctions

Président de la Société Française de Campanologie ; membre de la Commission National du Patrimoine et de l'Architecture (5^e section)

Coordonnées

41 avenue de Charlebourg 92250 La Garenne-Colombes

Tél. : 01 47 81 54 79 – Mail : campanologie@laposte.net

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom(s)

Xavier VIDAL

Fonctions

Ethnomusicologue

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Villages du Lauragais, de la Gascogne et du Quercy, 1988-1989

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

Septembre 2023

Année d'inclusion à l'inventaire

2023

N° de la fiche

2023_67717_INV_PCI_FRANCE_00530

Identifiant ARKH

<uri><ark:/67717/nvhdhrrvswvksrh></uri>